

Servir la prière de l'assemblée par la musique et par nos voix : bilans et perspectives



Le chantre-animateur de l'assemblée, la chorale liturgique, l'organiste sont les trois grandes fonctions musicales de la liturgie : Où en sommes-nous ? Vers où pouvons-nous aller ? Les Journées nationales de musique liturgique organisées par le département de Musique Liturgique du SNPLS les 28 et 29 septembre 2018 ont été l'occasion de tenter de faire le point sur leurs évolutions, leurs utilités, leurs limites. Nous publions ici les textes cibles et les réactions qu'ils ont suscitées chez les intervenants dans le cadre des tables rondes programmées lors de ces journées.

I- Le chantre animateur de l'assemblée : bilans et perspectives

Par Fabien Barxell, *Responsable du département Musique au SNPLS*

L'animateur, la chorale et l'organiste sont les premiers collaborateurs du ministre pour le chant. Et les premiers serviteurs de l'assemblée chantante.

Cinquante ans après le Concile Vatican II, il nous a paru souhaitable de tenter ensemble une synthèse critique : ce qui va, ce qui pourrait encore progresser, ce qui ne va pas vraiment.

- Un service que l'on rend à la communauté

Au préalable il faut rappeler la fonction ministérielle de ces trois collaborateurs et serviteurs.

Le *munus ministeriale* insiste sur le service que l'on rend à la communauté qui célèbre.

Si le lecteur n'est pas compris dans sa tentative de proclamation de la Parole il ne remplit pas sa fonction ministérielle. Il peut donc être remplacé.

C'est une chose merveilleuse de se dire que grâce à moi, grâce à la chorale, grâce à l'orgue, l'assemblée va pouvoir mieux chanter, supplier, louer, prier. Il y a donc un seuil où cette fonction est remplie et un autre où cette fonction n'est pas remplie.

Ne pourrions-nous pas nous éloigner résolument de cette idée que la bonne volonté suffit ? Que n'importe qui (ou presque) est susceptible de devenir, sans formation, le modèle vocal de l'assemblée célébrante ? Il y a là quelque chose d'irrespectueux pour ceux qui se sont engagés parfois depuis longtemps dans un processus de formation, et quelque chose de l'ordre de la tromperie ou de l'illusion

pour ceux à qui l'on fait croire qu'ils peuvent accomplir cette fonction ministérielle sans formation, sans exigence pour eux-mêmes.

Pourtant l'Église a bien pressenti les écueils. Au n°21 de l'Instruction *Musica in Sacra Liturgia* du 5 mars 1967 il est écrit : « Là où l'on manque de ressources pour constituer une chorale modeste, on pourvoira à ce qu'il y ait au moins un ou deux chantres suffisamment formés. Ce chantre devra pouvoir proposer pour la participation du peuple quelques chants simples ; il devra en même temps savoir diriger et soutenir les fidèles eux-mêmes. »

- **Un veilleur qui encourage**

Le P. Lucien Deiss dit de l'animateur qu'il est la « sécurité » de l'assemblée chantante (*Concile et Chant nouveau* p.64). Il a la lourde responsabilité de favoriser la prière par une meilleure interprétation musicale.

Je ne résiste pas à l'envie de vous lire un passage du remarquable ouvrage de L. Deiss (*Concile et Chant nouveau*) : l'animateur « doit être si bien accepté par l'assemblée que celle-ci oublie, en un certain sens, sa présence et ses interventions. [...] On dirige non une machine, une mécanique, mais une matière sonore vivante, une matière animée d'un souffle spirituel, palpitante sous le frémissement de la sensibilité de la communauté. L'animateur surveille cette palpitation.

Qu'il évite de se montrer triste, pour faire « pieux » : les enfants de lumière n'ont besoin ni d'une tristesse ni d'une piété de façade. Un air maussade glace l'assemblée et la stoppe net dans son élan. Que l'animateur se montre au contraire rayonnant de joie calme et puissante, d'un enthousiasme communicatif. Il doit être si entraînant que, pour reprendre une parole de l'Évangile, si l'assemblée ne chantait pas, « les pierres elles-mêmes se mettraient à crier... ».

- **Chanter ? Pas toujours ...**

Mais nous le percevons nettement, tout cela est impossible si je ne perçois que ma seule voix. Comment percevoir cette « palpitation » évoquée par L. Deiss si ma voix domine la voix de l'assemblée et ma propre perception ?

Les chefs de chœur en formation le savent bien : on leur interdit de chanter en même temps que leurs choristes, car chantant avec leurs choristes ils se privent de leur audition critique. La sentence est immédiate : privée de mon audition critique je me place dans l'impossibilité de les guider avec efficacité et de les faire progresser.

Le pire de cette anomalie est qu'une assemblée peut parfaitement s'habituer à cette voix dominante et ne pas être inquiète de ne plus l'entendre momentanément.

- **Le micro, ami ou ennemi ?**

Pourquoi avons-nous tant de difficultés à suivre des conseils de bon sens ? et, souvent anciens : « *Mis à part le cas de tous les ministres du sanctuaire, le chant de solo tient, dans la célébration, une place limitée : certains versets de psaumes ou de cantiques. L'utilisation du micro exige alors beaucoup de discrétion.*

Il serait contraire à l'esprit de la liturgie de remplacer le rôle de la schola par l'intervention constante d'un soliste au micro. Il serait dangereux de croire que l'on entraîne la foule en abusant également du micro pour chanter avec elle : le résultat obtenu est souvent opposé. » (La Vie diocésaine, n°28, Diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Commission épiscopale de liturgie, Note pastorale sur le chant et la musique dans la célébration de la messe, 10 juillet 1965)

- **Un parmi d'autres**

En même temps, dans la même note pastorale le rédacteur écrit : « *Il serait gravement dommageable que le renouveau du chant de l'assemblée détruise la diversité des acteurs (célébrant, diacre, lecteur, psalmiste, schola, assemblée, organiste) et le rôle propre de chacun. Il fut un temps où, parfois, l'assemblée ne faisait rien. Il ne faut pas que désormais elle fasse tout.* »

- **Un parmi d'autres**

Parfaitement lucide pour ces risques majeurs, Lucien Deiss (encore lui) préconisait que l'animateur soit en réalité un tandem, un binôme : le premier se consacrait exclusivement à la direction du chant, alors que le second chantait lorsqu'il le fallait. Il allait même jusqu'à préciser : « *pour diriger le chant avec objectivité, il faut rester en dehors de l'exécution* ».

Hélas le proto-animateur des années soixante s'est sans doute laissé happer par des modèles ambiants que l'on peut regretter aujourd'hui. Dans le document du SNPLS « *De l'animateur au chantre* » ces modèles sont justement pointés du doigt : le chef de musique, l'animateur de télévision, le chanteur de variétés.

Alors que la Réforme liturgique se met progressivement en place la télévision envahit les foyers français. Ce sont donc ces modèles très en vogue et très visuels qui vont s'imposer. Le chef de musique agite perpétuellement ses bras, l'animateur de télévision fait son show centré sur lui-même et le chanteur de variété ne peut se passer de lumière et de micro.

Force est de constater que nous trouvons là les principaux travers observés un peu partout.

- **Des options imaginées par « la base »**

Cependant, une prise de conscience réjouissante (ou beaucoup d'intuitions) se développe depuis quelques années et, pas forcément chez les plus formés.

Ici, des animateurs préfèrent se regrouper à quelques-uns dans le transept au bas des marches du chœur pour chanter, invisibles et sans amplification.

Là, des animateurs abandonnent le chœur durant la Prière eucharistique et chantent les acclamations tournés vers l'autel sans les diriger.

Ici encore il abandonne son pupitre et son micro bien encombrants pour être plus mobile.

Rappelons qu'une règle essentielle a souvent été oubliée : il n'est pas le personnage central ; il ne doit ni cacher l'autel, ni supplanter le célébrant.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la place visuelle exagérée du pupitre de l'animateur vis-à-vis de l'ambon. Ou encore que dire de l'animation faite depuis l'ambon ?

- **Laisser toute la présidence au célébrant**

Quelles pourraient être les conditions d'une bonne direction ? Mais faut-il employer le mot de direction qui peut laisser penser que l'assemblée est dirigée comme une chorale ? Dans son article 104 la Présentation Générale du Missel Romain nuance : « *Il convient d'avoir un chantre ou un maître de chœur pour **guider et soutenir** le chant du peuple. Surtout en l'absence de chorale, il appartient au chantre de mener les divers chants, le peuple continuant à participer selon le rôle qui est le sien.* »

La nuance est importante. Alors revenons aux attentes :

- **D'abord la qualité de la préparation.** Avec un délai raisonnable. Un animateur ne peut être que stressé s'il a regardé les chants samedi matin, voire samedi soir. Comment peut-il prier au moment du psaume responsorial, porté par la psalmodie s'il n'a pas profondément intégré paroles et ton ? Immanquablement les exigences techniques, affectées par le stress, vont prendre le pas sur la prière ... ce qui fait dire à de nombreux animateurs « je n'ai pas pu prier durant la célébration ».
- **Ensuite ne pas diriger, mais guider.** Avec le minimum d'intervention. Et le maximum d'efficacité.

Rappelons la maxime de David Julien : Quand une phrase suffit, pas de discours. Quand un mot suffit, pas de phrase. Quand un geste suffit, pas de parole. Quand un regard suffit, pas de geste.

Pensons-nous qu'il est utile d'annoncer au micro « nous nous levons pour chanter alléluia » ? et qu'il faut montrer à l'assemblée à l'aide de deux grands bras levés qu'elle doit se mettre debout ?

- **Être discret, savoir s'effacer.** Ne pas intervenir à tout bout de champ. Un chant connu, assimilé n'a pas besoin d'être conduit. Une impulsion de départ, un geste invitant, une relance après le couplet et l'on se met de côté pour montrer à l'assemblée qu'elle peut être autonome et dynamique.
- **Introduire le chant.** Voilà une tâche sous-estimée et peu employée. Comment donner, avec quelques mots choisis et préparés, la substance d'un nouveau chant ? Cela aurait au moins le mérite de forcer l'animateur de se plonger dans les paroles.
- **Introduire la musique.** Apprendre un nouveau chant à l'assemblée demande un savoir-faire et une préparation soignée. Dans une absolue fidélité au texte musical.

Table ronde sur l'animateur de l'assemblée

Cette table ronde s'est déroulée à l'occasion des Journées nationales de musique liturgique les 28 et 29 septembre 2018.

Le contenu des propos relatés n'a pas un caractère normatif, mais présente la diversité des points de vue des intervenants. Il contribuera à alimenter la réflexion de chacun sur ses propres pratiques : qu'est-ce que je fais ? Comment ? Pourquoi ? Quel sens cela prend ?

Les invités ont pu réagir étaient invités à réagir au texte cible présenté plus haut.

Participants à cette table ronde

PB : Patricia Boillot, *diocèse de Chambéry*

LEdL : Louis-Etienne de Labarthe, *Communauté de l'Emmanuel*

PV : Philippe Vayrac, *tertiaire dominicain, conseiller liturgique au Jour du Seigneur*

BS : Béatrice Sépulchre, *Conférence des évêques de Belgique*

EP : Emmanuel Pittet, *Centre Romand de Pastorale liturgique*

JS : Jean Schwach, *Pasteur de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)*

ML : Maciej Leszczyński, *Peintre d'icônes, chantre et théologien, chef de chœur en la paroisse Saint-Nicolas à Boulogne-Billancourt*

La relation chantre-assemblée

- **Faire confiance à l'assemblée** (PB) dont chaque membre vient partager la prière de l'Eglise. La fonction du chantre-animateur est de réveiller le talent de chaque assemblée et de contribuer à la conduire vers le Seigneur.

Le chantre et la prière

Dans ce désir de rencontre, **prier soi-même** est sans doute une condition pour permettre à l'assemblée de prier elle-même (LEdL). A l'inverse le chantre peut devenir un obstacle à la prière s'il est trop préoccupé par les aspects techniques de sa fonction.

Les qualités recherchées

La première qualité que l'on souhaite développer chez le chantre-animateur est sans doute **leur faculté à écouter l'assemblée** (PB). De cette écoute naît une joie qui doit se voir sur le visage du chantre.

A cela, on pourrait dans une fiche de poste imaginaire préciser que l'on attend du chantre trois qualités indissociables : **écoute, adaptation, facilitation** (PV). Ecoute de l'assemblée et écoute de la liturgie. Cette capacité à écouter plusieurs sources permet aussi d'**utiliser le micro** seulement lorsqu'il peut être utile. Cette écoute intelligente permet de faire des choix : faire entendre sa voix ou s'effacer.

L'écoute permet au chantre de **s'adapter** à l'assemblée, aux ministres, et à ce que l'on célèbre pour **faciliter** la participation de chacun (PV). Cette capacité d'adaptation est également exigée par des assemblées diversifiées avec des répertoires de facture de plus en plus différentes. Et parfois on peut même rencontrer dans une assemblée une pluralité culturelle (BS).

L'écoute, la voix et le geste

Le bras, la main, sont **le prolongement de nos oreilles** (PB). Schématiquement, notre oreille est reliée à celui qui nous accompagne et l'autre à l'assemblée.

Choisir **des voix simples et justes**, en **simplifiant au maximum le geste d'animation** semble tenir du bon sens (LEdL). Ayons conscience que le geste omniprésent et envahissant attire, et peut détourner l'attention de l'ambon, de l'autel, de la croix.

La formation liturgique et technique

Davantage qu'une interprétation qui pourrait être impeccable, c'est **la justesse théologique et musicale** des chants qui favorise la prière (PB). Ainsi cette donnée est importante pour la formation : former des bons « liturges », capables de discerner sur la recherche de cette justesse. Certes **la technique** est utile pour que le geste soit effectué à bon escient. Mais on ne fera pas l'économie d'**une réflexion partagée et approfondie** sur le contenu du chant (PB).

Le retour d'expérience

Que dire de **la relecture des célébrations** souvent considérée comme du temps perdu ? Cette discipline nous permettrait de répondre à la question du P. Gelineau « Avons-nous chanté ce qu'il convient, quand il convient ? » (PB)

Regards œcuméniques

Chez nos frères protestants et orthodoxes le chantre-animateur n'existe pas ! Pour des raisons différentes.

Dans l'Église protestante, l'assemblée est responsable du chant de la communauté dans une totale autonomie avec, souvent, le soutien de l'orgue. L'orgue introduit, donne le tempo, soutient, relance la phrase musicale, varie les volumes et les ambiances, et conclut !

Lorsqu'un nouveau chant est appris c'est le pasteur qui fait office de chantre ! (JS).

Dans l'Église orthodoxe, la fonction n'existe pas car les fidèles ne sont pas invités à chanter (à deux exceptions près). Et dans ce cas c'est le chef de chœur qui donne le ton (ML).

II- L'orgue et l'organiste liturgique : bilans et perspectives

Par Fabien Barxell, *Responsable du département Musique au SNPLS*

Si l'on peut, sans trop de risques de se tromper, penser que la liturgie aura toujours besoin d'une personne référente pour le chant, et que des chanteurs auront toujours de la joie à associer leurs voix dans un ensemble, force est de constater que nous sommes dans une période de questionnement et de doute pour l'orgue et leurs organistes.

L'orgue a mis longtemps à s'imposer dans les églises. Après une période où il était tout juste toléré, un répertoire d'orgue, fort dépendant de la polyphonie vocale, commence à se développer vers le XV^e siècle. Puis c'est une ascension jusqu'au faite avec Jean Sébastien Bach.

Il faut patienter jusqu'en 1903 avec Pie X pour que soit mentionné l'orgue dans *Tra le sollicitudini*. Avec *Divinis Cultus* de 1928 Pie XI commence le panégyrique de l'orgue :

« Il est un instrument qui est proprement d'église et qui nous vient des anciens : c'est l'orgue, dont l'excellence et la majesté lui ont valu d'être associé aux rites liturgiques. »

Dans *Musica sacrae disciplina* de 1955 Pie XII va encore plus loin :

« Parmi les instruments qui sont autorisés dans les églises, l'orgue occupe à juste titre la première place car il est admirablement adapté aux chants et aux rites sacrés, il confère aux cérémonies de l'Église une splendeur étonnante et une magnificence toute spéciale, il émeut les fidèles par l'ampleur et la douceur du son, il comble leurs âmes de joie quasi céleste et les élève puissamment vers Dieu et vers le ciel. »

Le sommet est atteint. Et, quand on atteint le sommet il faut amorcer la descente.

En 1963 *Sacrosanctum concilium* tempère :

« On estimera hautement, dans l'Église latine, l'orgue à tuyaux comme l'instrument traditionnel dont le son peut ajouter un éclat admirable aux cérémonies de l'Église et élever puissamment les âmes vers Dieu et le ciel. »

Depuis ce moment les autres instruments font leur entrée dans l'église.

On est donc passé de l'instrument *« qui est proprement d'église »* à celui à qui l'on doit une estime particulière dans l'Église latine. Il quitte ainsi une situation de monopole à une obligation de partage. Cependant les symboles ont longue vie.

Que voyons-nous et qu'entendons-nous ?

Un instrument fabuleux, souvent imposant, une merveille de facture artisanale qui ne s'installe ni se déplace comme n'importe quel meuble.

Une position dans l'espace souvent dominante, juchée fréquemment sur une tribune qui attire le regard du visiteur. Même lorsqu'il ne joue pas, l'orgue et son buffet aimantent l'attention.

Un son d'une richesse fabuleuse et cette capacité (presque unique) à porter les voix quel que soit le nombre de chanteurs. Il peut tout : murmurer et écraser.

Lorsque l'on écoute le final de la 3^e *Symphonie* avec orgue de Camille Saint-Saëns on assiste à un combat de titans : un orchestre d'une centaine d'instrumentistes lutte face à un seul organiste qui leur tient la dragée haute.

Que percevons-nous de l'organiste ?

On pourra trouver qu'il est bien solitaire du haut de cette puissance. C'est là sans doute une faiblesse dans l'Église d'aujourd'hui. La concertation et le travail en équipe ne lui sont pas naturels.

On pourra trouver qu'il a du caractère. Certains diront un caractère difficile, ou même de « cochon ». Est-ce l'orgue qui forge ce caractère ou est-ce un tempérament qui a trouvé son instrument ? Je m'empresse de trouver certains organistes tout à fait charmants et sociables.

Parfois l'on peut trouver une certaine condescendance dans une relation quelque peu déséquilibrée : « ***je veux bien vous accompagner à condition que je puisse jouer Bach, Franck, Messiaen etc.*** »

Conscient de sa supériorité il aurait une tendance à ne juger qu'à partir de ses propres valeurs.

Il est vrai que l'organiste est souvent la personne la plus musicalement formée de la communauté : techniques de l'orgue avec les mains et les pieds, éducation de l'oreille qui apprend à mélanger toutes sortes de timbres, harmonie, et souvent écriture.

L'histoire nous montre des générations d'organistes-compositeurs fabuleux. De Titelouze à Escaich la liste est impressionnante. Et ce n'est pas un hasard si tant de chants référence des années qui ont immédiatement suivi le Concile ont été écrits par des compositeurs-organistes : Gelineau, Deiss, Marthouret, Godard, Berthier, ...

Alors bien sûr, jouer avec les autres instruments, pourquoi pas ? Mais accepter des répertoires qui ne s'adaptent que très difficilement au clavier est sans doute la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Il leur aura fallu affronter les messes gospel de John Littleton ou de Guy de Fatto (sans orgue), les messes des enfants ou des jeunes (sans orgue), la *Liturgie chorale du peuple de Dieu* (sans orgue), les nombreux enregistrements des compositions de Jo Akepsimas (sans orgue), les chanteurs chrétiens (sans orgue), les chants des communautés nouvelles (sans orgue), ou ceux du Fr. Jean-Baptiste (sans orgue) ... et je suis sûr d'en oublier. Cela fait beaucoup.

Et puis voilà (dans beaucoup d'endroits) que les ministres ordonnés disent tout haut qu'ils se passeraient bien de l'orgue.

Au département de musique du SNPLS, qui a aussi une mission de conseil et d'observations, les appels au secours concernant des conflits entre curés et organistes se multiplient.

Les fondamentaux de la fonction de l'organiste

Le chant a une fonction ministérielle à remplir.

Est utilisable en liturgie l'instrument qui permet au chant, exécuté dans telle communauté, d'atteindre plus parfaitement sa fonction ministérielle.

Dans son article 63 *De Musica in Sacra Liturgia* il est dit :

« Pour admettre des instruments et pour s'en servir, on tiendra compte du génie et des coutumes de chaque peuple. Les instruments qui, d'après le sens commun et l'usage courant, ne conviennent qu'à la musique profane seront exclus de toute action liturgique ainsi que des pia et sacra exercitia. Tout instrument admis dans le culte sera employé de telle manière qu'il réponde aux exigences de l'action liturgique, qu'il serve à la beauté du culte et à l'édification des fidèles. »

L'organiste a une fabuleuse carte à jouer. Il peut fédérer autour de lui d'autres instrumentistes car aucun ne possède ses qualités d'accompagnement.

Sa capacité à improviser, préluder, varier les harmonies, produire d'admirables transitions sous la forme d'interludes millimétrés, postluder, en fait un instrument rêvé pour la liturgie.

À condition d'être à l'écoute de l'assemblée, de l'animateur de l'assemblée, de la chorale, de la juste proportion avec les rites.

Sa capacité à harmoniser, à écrire la musique, à passer d'un clavier à un autre, doit lui permettre de proposer une polyvalence qui sera appréciée et qui rendra une multitude de services à la communauté.

Sa formation liturgique lui permettra de comprendre que l'Église attend de lui autre chose qu'une virtuosité instrumentale, et qu'il est encore trop souvent perçu comme un technicien un peu froid.

En parcourant des archives je suis tombé sur des cahiers où l'organiste à qui ils appartenaient notait avec beaucoup de soin les pièces de répertoire de la façon suivante :

Entrée : Franck, *3^e Choral*
Offertoire : Vierne, *Arabesque*
Communion : Bach, *Choral n°40*
Sortie : Messiaen, *Dieu parmi nous*

Durant toute sa vie d'organiste cet homme avait ainsi rempli 3 gros cahiers.

Si l'on comprend le souci de pouvoir offrir à la communauté des chefs d'œuvre, on est saisi par plusieurs sentiments contradictoires :

- Nous allons entendre (peut-être, ce n'est pas sûr car les conversations à haute voix vont bon train) une œuvre de Franck ;
- Cette même œuvre de Franck précède ou prépare *Qu'exulte tout l'univers* ... ce choc culturel va occasionner toutes sortes de tensions pas uniquement musicales ;
- L'*Arabesque* de Vierne est bien trop longue pour la présentation des dons ... il ne voit donc pas qu'il n'y a pas aujourd'hui d'encensement ? qui va gagner ? notre organiste ou le P. Curé qui va lui couper le sifflet ? les nuages sont annoncés ;

- *Dieu parmi nous ...* ah bon ? dépêchons nous de sortir, c'est insupportable, il n'y a vraiment que les organistes pour apprécier ce genre de musique.

Je voulais vous livrer ces impressions totalement imaginaires pour souligner le décalage, fréquent, entre l'univers sonore et culturel de l'organiste arrivé à un niveau d'excellence et « ceux d'en bas ». L'impression aussi que l'organiste se situe dans un espace qui ressemble davantage au concert qu'au culte. Enfin pour terminer l'article 67 de *Musica in Sacra Liturgia* précise :

« Il est tout à fait souhaitable que les organistes et autres instrumentistes ne soient pas seulement experts dans le jeu de l'instrument qui leur est confié ; mais ils doivent connaître et pénétrer intimement l'esprit de la liturgie pour qu'en exerçant leur fonction, même dans l'improvisation, ils enrichissent la célébration selon la vraie nature de chacun de ses éléments, et favorisent la participation des fidèles. »

Table ronde sur l'organiste et l'orgue

Cette table ronde s'est déroulée à l'occasion des Journées nationales de musique liturgique les 28 et 29 septembre 2018.

Le contenu des propos relatés n'a pas un caractère normatif, mais présente la diversité des points de vue des intervenants. Il contribuera à alimenter la réflexion de chacun sur ses propres pratiques : qu'est-ce que je fais ? Comment ? Pourquoi ? Quel sens cela prend ?

Les invités ont pu réagir étaient invités à réagir au texte cible présenté plus haut.

Participants à cette table ronde

AD : Anne Dumontet, *diocèse de Rennes, organiste à Dinard*

CC : Caroline Crawford, *diocèse de Saint-Claude, organiste à Saint-Laurent-en-Grandvaux*

PdK : Pierre de Kergommeaux, *diocèse de Tours, organiste à Amboise*

BS : Béatrice Sépulchre, *Conférence des évêques de Belgique*

EP : Emmanuel Pittet, *Centre Romand de Pastorale liturgique*

JS : Jean Schwach, *Pasteur de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)*

ML : Maciej Leszczyński, *Peintre d'icônes, chantre et théologien, chef de chœur en la paroisse Saint-Nicolas à Boulogne-Billancourt*

- Le rapport organiste – assemblée

Pour que l'organiste puisse percevoir la voix de l'assemblée il est nécessaire que le chantre-animateur n'utilise pas systématiquement le micro (AD). Cette relation assemblée – organiste est indispensable pour que l'accompagnateur fasse corps avec le peuple rassemblé.

L'organiste a souvent le sentiment « qu'il fait partie des murs ». Et, sans jouer avec les mots, on cite davantage « l'orgue » que son serviteur, **l'organiste** ! Avec cette impression désagréable de ne pas exister ou, en tout cas, d'exister grâce à ce meuble souvent imposant (AD).

Reconnaissons aussi que l'organiste est le musicien le plus régulièrement présent, et qu'il n'est pas exagéré de **le remercier** de temps à autre.

- **Organiste et répertoire**

L'organiste est aussi souvent **le musicien le mieux formé** de la communauté et sa souffrance de voir passer sur son pupitre des chants truffés de fautes d'écriture et de maladresses ne l'encourage pas à persévérer. Il lui faut également accompagner des chantres insuffisamment préparés ou à l'oreille approximative. Et parfois on lui dit que « dimanche on n'a pas besoin d'orgue » sans autres explications ou sans chercher si des collaborations sont envisageables (AD).

Comme le chef de chœur, l'organiste devrait naturellement s'impliquer dans **les lieux de préparation** (CC).

- **Contraintes et réalités du monde rural**

On peut également pointer la difficulté qu'il y a de recevoir **les partitions à préparer** dans des délais raisonnables (CC).

En milieu rural la présence d'un organiste est considéré comme précieuse, quel que soit son niveau (CC).

- **Regards œcuméniques**

Dans les Eglises protestantes l'orgue a une place majeure, mais le nombre d'organistes diminue régulièrement, et le service dominical régulier est fortement relâché ! (JS). Il est de plus en plus difficile, notamment en milieu rural, d'avoir la garantie qu'un organiste sera présent dimanche ou encore pour les services d'obsèques.

Dans l'Eglise orthodoxe les instruments ne sont pas admis à la liturgie. L'orgue n'a donc jamais été utilisé. Les instruments sont considérés comme trop imparfaits pour glorifier Dieu car ils n'ont ni âme, ni conscience, comparés à la voix humaine (ML). De plus la voix instrumentale est entendue comme une forme d'expression abstraite qui entraîne chez l'auditeur un sentiment de déstabilisation intérieure. Le but du chant n'est pas de produire de fortes émotions esthétiques mais, avant tout, d'aider le fidèle à intégrer le sens du texte (ML). Enfin, le silence évoque pour les chrétiens orthodoxes une absence, alors que le caractère anagogique du chant indique une expérience céleste qui entraîne le fidèle vers un niveau supérieur (ML).

III- **La chorale liturgique et le chef de chœur : bilans et perspectives**

Par Fabien Barxell, *Responsable du département Musique au SNPLS*

On ne dira jamais assez la richesse humaine, sociale et musicale qui se vit à l'intérieur des chorales ... quel que soit son potentiel technique.

En se développant tout au long du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle la chorale a pu penser que la Réforme liturgique voulait se débarrasser d'elle en faveur seulement du chant d'assemblée.

Pourtant elle est naturellement rattachée au groupe des chanteurs et, à ce titre, doit remplir une fonction ministérielle dans la liturgie.

Dans son article n°21 l'Instruction *De Musica in Sacra Liturgia* valorise avec insistance son rôle :

« En raison du rôle liturgique qu'elle remplit, la chorale [...] mérite une attention particulière. Sa fonction a pris encore plus d'importance et de poids par suite des dispositions du Concile concernant la restauration liturgique. Il lui revient en effet d'assurer la juste exécution des parties qui lui sont propres, selon les divers genres de chant, et d'aider la participation active des fidèles dans le chant. »

On ne peut être plus clair et plus encourageant !

Donc, une double fonction :

- assurer la juste exécution des parties qui lui sont propres;
- aider la participation active des fidèles au chant.

- **La chorale et les parties qui lui sont propres**

La chorale doit assurer la juste exécution des parties qui lui sont propres.

Cela suppose que l'audition de ces parties soit suffisamment exemplaire pour que les fidèles dans l'écoute soient portés, touchés, atteints par la beauté, le soin de l'exécution, pour que cette audition ne soit pas passive, mais active dans la réception et entraîne dans la prière.

Vous connaissez probablement le texte célèbre de Joseph Samson prononcé en 1957 sept jours avant sa mort au ton abrupte mais tellement juste : **« Si le chœur, quel qu'il soit, n'introduit pas à l'office plus de vie spirituelle, que le chœur se taise. Si le chant du chœur n'est pas pour les fidèles une nourriture, du pain... que le chœur sorte. [...] Tout chant dont la valeur expressive n'égale pas celle du silence est à proscrire. »**

Et un autre passage tout aussi frappant : **« Si le chant n'est pas là pour me faire prier, que les chantres se taisent ! Si le chant n'est pas là pour apaiser mon tumulte intérieur, que les chantres s'en aillent ! Si le chant n'a pas la valeur du silence qu'il a rompu, qu'on me restitue le silence ! »**

Tout comme l'animateur de l'assemblée, la chorale ne doit pas être une gêne, un empêchement à entrer dans la prière. La chorale s'éloignerait alors de la fonction ministérielle que l'on attend d'elle.

- **Comment la chorale peut-elle assurer des parties qui lui sont propres ?**

Elle peut dialoguer avec le peuple, chanter les versets alors que le peuple chante l'antienne, elle peut ici ou là revêtir certains chants de polyphonie (mais pas en permanence car cela finirait par banaliser la polyphonie, voire empêcher le peuple de chanter en distrayant son écoute), offrir des motets durant la présentation des dons ou durant la communion.

- **La chorale, une aide à la participation active du peuple**

La chorale doit aider la participation active du peuple au chant.

La chorale est irremplaçable pour lancer un nouveau chant, pour être le moteur de l'assemblée à certaines conditions :

- **La place de la chorale dans l'église**

Au n°23 *De Musica in Sacra Liturgia* il est stipulé :

« *Le groupe des chanteurs, compte tenu de la disposition de chaque église, sera installé de telle façon:*

- a. *Que sa nature apparaisse clairement, à savoir qu'il fait partie de l'assemblée des fidèles et qu'il remplit une fonction particulière ;*
- b. *Qu'il soit à même de remplir au mieux sa fonction liturgique ;*
- c. *Que chacun de ses membres puisse facilement participer à la messe intégralement, c'est-à-dire par la communion sacramentelle. »*

Bien entendu chaque cas est ici particulier.

- **La formation de la chorale**

Une fois de plus il nous faut évoquer **le souci de la formation**.

Au n°24, *De Musica in Sacra Liturgia* précise :

« *En plus de la formation musicale, on donnera aussi aux membres de la chorale une formation liturgique et spirituelle adaptée, de sorte qu'en remplissant parfaitement leur fonction liturgique, ils n'apportent pas seulement à l'action sacrée plus de beauté et aux fidèles un excellent exemple, mais qu'ils en retirent eux-mêmes un vrai profit spirituel. »*

Peut-être certains d'entre vous voudront témoigner dans les carrefours du vécu d'une semblable formation ...

D'autres aspects ou difficultés peuvent être évoqués.

- **L'amplification des chorales**

L'amplification des chorales ne rend pas justice à sa fonction ministérielle, à son travail préparatoire, à son image sonore.

Comme pour l'animateur de l'assemblée, l'amplification de la chorale peut étouffer le chant du peuple. On ne perçoit plus qu'elle.

De plus, de trop rares amplifications saisissent l'ensemble de la chorale mais quelques voix individuelles (généralement celles qui sont directement placées devant ou sous le micro).

Curieusement les chorales (liturgiques ou profanes) cherchent toutes les qualités acoustiques naturelles d'une église pour leurs concerts. Paradoxalement la liturgie est entièrement amplifiée.

L'autre texte célèbre de Joseph Samson « *Dieu est sourd* » pourrait être parodié à force d'amplification « *Le peuple de Dieu est un peuple de sourds* ».

De Musica in Sacra Liturgia (et bien d'autres textes) encouragent les chorales à promouvoir, non seulement la participation active des fidèles, mais aussi à **conserver et à cultiver le trésor de la musique sacrée**. Comment réaliser cette délicate partition ? De trop nombreux chefs sans formation liturgique ne voient aucun problème pour diriger un *Ave verum* ou un *Ave Maria* à la présentation des dons, ou un *Tollite hostias* aux Rameaux, etc.

On pourrait également évoquer l'absence des chefs de chœur (et pourquoi pas de certains choristes) aux **préparations des célébrations** où le répertoire est choisi. Quel dommage et quelle erreur ! Là encore il est illusoire de penser que l'on peut choisir le répertoire de la chorale sans les avis extérieurs à la chorale. Les avis des fidèles sont au contraire précieux pour entretenir le lien entre le peuple et la chorale, et les avis des choristes seuls sont parfois aveuglés par des considérations « internes ».

Trop souvent (comme nous le verrons avec nos amis organistes) le chef de chœur est considéré « *comme celui qui sait, comme le spécialiste avec lequel il sera difficile de dialoguer d'égal à égal* ». De ce fait il n'est pas invité ou encore il a lui-même déserté ces lieux où « *décidemment on ne peut parler musique* ».

Tentons de le convaincre que s'il est compétent pour réaliser et évaluer un travail de chant choral, il aura à cœur d'entendre des impressions « profanes » qui lui apprendront beaucoup de choses sur la perception de la chorale dans la communauté.

- **La perception de la chorale** ... justement parlons-en.

Nous le savons bien, nos chorales vieillissent sans apercevoir des lendemains qui chantent. Elles ne recrutent plus ou, principalement, dans la génération des retraités.

Je suis admiratif lorsque j'apprends que tel chef a prévu le calendrier de son passage de relais avec un chef plus jeune, qui parfois a appris son métier en alternance avec le chef plus âgé. Respect. D'autres préféreront mourir avec leur groupe, tel le capitaine Edward Smith à bord du *Titanic*.

Lorsque des jeunes se présentent dans les chorales les accueillons-nous comme une grâce ? et les préparons-nous comme les chanteurs de demain ?

Oui, beaucoup de jeunes préfèrent se retrouver entre eux. À la cathédrale d'Autun où j'ai dirigé durant 18 ans, la maîtrise des enfants et des adolescents côtoyait généralement aux grandes fêtes le chœur des adultes. Je n'ai jamais perçu de difficultés à ces rassemblements intergénérationnels. À la cathédrale de Rennes il n'en a pas été de même : à l'issue de ma première répétition avec le chœur des adultes (très âgé) quelques jeunes choristes sont venus me trouver pour me dire « *On en peut plus, si vous ne formez pas un ensemble pour nous, on se casse* ». Vous pouvez deviner ma stupéfaction.

Le défi qui se pose aux chorales est considérable. Comment remplir cette fonction ministérielle en harmonie avec l'assemblée et l'ensemble des acteurs liturgiques ? Comment être utile sans prendre régulièrement toute la place ? Est-il possible de penser la structure même de la chorale sous la forme d'un ensemble polyvalent pouvant s'adapter à toutes sortes de situations et pouvant se présenter sous des compositions différentes selon les besoins du terrain ?

Table ronde sur l'animateur de l'assemblée

Cette table ronde s'est déroulée à l'occasion des Journées nationales de musique liturgique les 28 et 29 septembre 2018.

Le contenu des propos relatés n'a pas un caractère normatif, mais présente la diversité des points de vue des intervenants. Il contribuera à alimenter la réflexion de chacun sur ses propres pratiques : qu'est-ce que je fais ? Comment ? Pourquoi ? Quel sens cela prend ?

Les invités ont pu réagir étaient invités à réagir au texte cible présenté plus haut.

Participants à cette table ronde

TL : Thibaut Louppe, *chef de chœur Primatiale Saint-Jean, Lyon*

AG : Alain Gaudeul, *chef de chœur ANCOLI*

BS : Béatrice Sépulchre, *Conférence des évêques de Belgique*

EP : Emmanuel Pittet, *Centre Romand de Pastorale liturgique*

JS : Jean Schwach, *Pasteur de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)*

ML : Maciej Leszczyński, *Peintre d'icônes, chantre et théologien, chef de chœur en la paroisse Saint-Nicolas à Boulogne-Billancourt*

- **Variation des mises en œuvre**

N'abusons pas de la polyphonie ! Un **unisson travaillé** vaudra toujours mieux qu'une polyphonie approximative. L'Avent et le Carême, qui nous invitent à nous débarrasser de tous nos superflus et de nos dépendances, pourraient mettre en valeur le chant à l'unisson (TL). Des groupes de quelques chanteurs se substituent selon les endroits aux chorales polyphoniques ; et ils témoignent de la force du chant à l'unisson, parfois plus puissant qu'une polyphonie boiteuse (BS).

Utiliser les couleurs particulières des voix d'enfants, de femmes ou d'hommes, séparément ou alternativement, permet de manifester la diversité et la richesse de l'assemblée (TL).

- **Un lieu de vie et de formation**

La chorale est aussi un **lieu de vie sociale**, une **communauté de croyants**, un **lieu de formation** et aussi un **lieu d'évangélisation, de catéchèse** et où l'on peut **prier ensemble** pour commencer la rencontre par exemple (TL). Elle est aussi un lieu où le chef de chœur peut user de pédagogie pour évoquer la liturgie, ses temps et ses rites (AG).

Bien entendu la responsabilité du **chef de chœur** est grande et elle ne se limite pas à la seule compétence musicale. Il est un **stimulateur** qui aide ses chanteurs à renouveler leur pensée, à éviter le piège de la routine, et se régénérer au contact de la musique (TL).

- **Une structure modélisante pour l'assemblée**

La chorale a également un **rôle de cohésion** à jouer dans la création de paroisses nouvelles pour susciter un fonds commun par exemple (TL).

Elle peut être aussi un **vivier** de psalmistes ou de lecteurs.

- **Le rôle du chef de chœur**

Le chef de chœur devra être **lucide** sur la valeur musicale de la composition, la mise en œuvre avec l'assemblée, la qualité du texte, la difficulté d'exécution, l'équilibre entre des répertoires différents (TL). Dans cet esprit la chorale peut chanter des chants qui montreront que l'ensemble de la communauté est prise en compte (AG).

Le chef de chœur veillera à ne pas s'enfermer dans la solitude et à **travailler en lien étroit avec l'organiste** dans de bonnes conditions (TL). Il s'impliquera aussi dans les lieux où les choix des chants s'opèrent (AG).

En résumé le chef de chœur déploie **trois compétences** à équilibrer : pédagogie-didactique, animation-gestion de groupe, gestion-organisation-conception-développement et mise en œuvre de projet (TL). Il veillera à ce que le choriste soit toujours dans la perception de quatre domaines : la voix, le corps, l'écoute et le regard.

- **Regards œcuméniques**

Dans l'église protestante la chorale a peu d'écho dans la tradition réformée. A contrario, la tradition luthérienne, riche d'un héritage musical considérable (chœurs, cantates, motets), a sans doute encouragé l'émergence de chorales plutôt dans l'est de la France (Alsace et Moselle, Franche-Comté). Cependant la chorale est davantage envisagée comme un embellissement du culte ou comme un élément festif ponctuel (JS).

Il n'en est pas de même dans **l'Eglise orthodoxe** où la chorale est le « cœur » de l'assemblée avec un statut particulier : les chantres dans la tradition orientale reçoivent souvent une ordination (ML). Dans les célébrations tout est chanté et psalmodié. Si le prêtre est considéré comme « la bouche et les mains » de toute l'assemblée, le chœur est son cœur, et c'est lui qui glorifie Dieu au nom de toute l'assemblée (ML).

La disposition dans l'espace revêt également une grande importance : les chantres et leur chef ne tournent jamais le dos au sanctuaire. Tous sont tournés vers l'autel et l'image eschatologique du Christ en gloire.